

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURNEZEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Mitan Vendéen de Bournezeau, sous la présidence de Madame le Maire, Louissette BILLAUDEAU.

DATE DE LA CONVOCATION : 4 septembre 2024

PRÉSENTS : L. BILLAUDEAU, J. AUBINEAU, L. BOURGEOIS, J. DEBORDE, C. RINEAU, D. GOINEAU, A.-M. DAVIEAU, G. SICOT, M. GILBERT, A. PELON, B. VINCENT, D. CHARNEAU, J. BELAUD, A. BAUDET, T. BALLET.

EXCUSÉS - POUVOIRS : I. ZOUBAIRI a donné pouvoir à M. GILBERT,
M. BROCHARD a donné pouvoir à L. BOURGEOIS,
A. BITEAUD a donné pouvoir à J. AUBINEAU,
T. DESSOIT a donné pouvoir à L. BILLAUDEAU.

EXCUSÉ : F. DAVIEAU.

ABSENTS : F. CHARRIER, C. JACQUEMART, J.-C. CHATAIGNER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : A. BAUDET.

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 23 ; quorum : 12 ; présents : 15 ; votants : 19.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal transmis aux conseillers :

A l'ordre du jour :

1. *Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2024*
2. *Information des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations de signature*
3. *Comptes rendus des commissions et comités*
 - Comité « Enfance Jeunesse » du 23 juillet 2024
 - Comité « Bâtiments, gestion des salles » du 2 juillet 2024
4. *Finances*
 - Budget annexe « Salle du Mitan Vendéen » - Décision modificative n° 1
5. *Marchés publics*
 - Acquisition d'un véhicule utilitaire pour les besoins du service technique
6. *Réseaux*
 - Redevances au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2024
7. *Questions diverses*

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2024

Vu l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet dernier, dont ils ont été destinataires dans les pièces de la convocation du Conseil Municipal.

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à approuver le procès-verbal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2024 annexé à la présente délibération.

Rapport au vu duquel la délibération sera prise :

→ projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération)

2. Information des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations de signature

Madame le Maire présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil Municipal :

Date de signature	N° décision	Objet	
16/07/2024	DM/2024.48	Location de modulaires pour les services de la Mairie, des archives et la bibliothèque : prolongation des contrats de locations	A compter d'avril 2024 : 10 mois pour modulaires Mairie et archives ; 12 mois pour la bibliothèque
18/07/2024	DM/2024.49	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 12 cité de la Fenêtre (ZM 406)
12/07/2024	DM/2024.50	Travaux de réhabilitation – extension mairie de Bournezeau : acceptation par l'entreprise Benaiteau de l'avance forfaitaire	Validation de l'avenant 1 modifiant l'acte d'engagement du lot 8 ravalement
17/07/2024	DM/2024.51	Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé pour réalisation de la médiathèque de Bournezeau	Montant : 5 638,50 € HT ALPES CONTROLE (85000 La Roche sur Yon)
17/07/2024	DM/2024.52	Mission de contrôle technique dans le cadre de la réalisation de la médiathèque de Bournezeau	Montant : 8 705 € HT ALPES CONTROLE (85000 La Roche sur Yon)
25/07/2024	DM/2024.53	Virement de crédit – Etudes pour la réalisation de commerces	Montant : 181 970 € de l'opération 104 "bâtiments", compte 2031 à l'opération 132 "aménagements urbains divers", compte 2031
25/07/2024	DM/2024.54	Renonciation au droit de préemption urbain	Terrain : le Bourg - rue de l'Abbaye (AC 921)
06/08/2024	DM/2024.55	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 5 rue du Rocher (AC 134-135-437)
06/08/2024	DM/2024.56	Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé pour réalisation de commerces à Bournezeau	Montant : 3 572 € HT ATAE (44230 Saint Sébastien sur Loire)
06/08/2024	DM/2024.57	Mission de contrôle technique dans le cadre de la réalisation de commerces à Bournezeau	Montant : 5 940 € HT ALPES CONTROLE (85000 La Roche sur Yon)
14/08/2024	DM/2024.58	Renonciation au droit de préemption urbain	Hangar de stockage : 23 rue Jean Grolleau (AC 730)
14/08/2024	DM/2024.59	Renonciation au droit de préemption urbain	Ancien préau : rue Principale, St Vincent Puymaufrais (AD 167-168)
14/08/2024	DM/2024.60	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 16 rue Principale, St Vincent Puymaufrais (AD 174-232-234)
14/08/2024	DM/2024.61	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 5 impasse de la Maisonnnette (AC 632 et ZL 37-38-68)
02/09/2024	DM/2024.62	Virement de crédit – Réalisation levé topographique et détection de réseaux	Montant : 5 500 € de l'opération 170 "actions environnementales", compte 2121 à l'opération 129 "école publique", compte 2031

3. Comptes rendus des commissions et comités

3.1. Comité « Enfance Jeunesse » du 23 juillet 2024

Lors de la réunion du Comité « Enfance Jeunesse » du 23 juillet dernier, les thèmes suivants ont été abordés :

- Bilan « Ambassadeur citoyen » année 2023-2024
- Projet dispositif « Ambassadeur citoyen » 2024-2025

Le compte rendu est présenté aux conseillers municipaux, qui ont été également destinataires du compte rendu dans les pièces de la convocation du Conseil Municipal.

3.2. Comité « Bâtiments, gestion des salles » du 2 juillet 2024

Lors de la réunion du Comité « Bâtiments, gestion des salles » du 2 juillet dernier, les thèmes suivants ont été abordés :

- Travaux bâtiments 2024
- Point d'avancement des travaux Mairie
- Travaux Eglise
- Projet Maison de santé
- Projet Commerces
- Projet Médiathèque

Le compte rendu est présenté aux conseillers municipaux, qui ont été également destinataires du compte rendu dans les pièces de la convocation du Conseil Municipal.

4. Finances

4.1. Budget annexe « Salle du Mitau Vendéen » - Décision modificative n° 1

Vu la délibération n° 24.040 du 26 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget annexe « Salle du Mitau Vendéen » de la Commune de Bournezeau.

Considérant la réalisation d'un audit énergétique de la salle du Mitau Vendéen, non prévu au budget 2024, pour un montant total de 3 510.00 € HT ;

Considérant qu'il n'y a pas de crédits prévus sur le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » du budget annexe et qu'il y a lieu de les réajuster comme suit :

Section d'investissement - Dépenses

Désignation	BP 2024 + DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2031-551 Frais d'études	- €	- €	3 510.00 €
Chapitre 21 – Immobilisations en cours	- €	- €	3 510.00 €
21318-551 Constructions autres bâtiments publics	13 045.58 €	3 510.00 €	- €
Chapitre 21 – Immobilisations en cours	16 045.58 €	3 510.00 €	- €
TOTAL	16 045.58 €	3 510.00 €	3 510.00 €
			- €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider la décision modificative présentée ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- De charger Madame le Maire ou son représentant de mettre en œuvre la décision modificative adoptée.

5. Marchés publics

5.1. Acquisition d'un véhicule utilitaire pour les besoins du service technique

Vu la réglementation sur les Marchés Publics et plus particulièrement l'article R.2123-1 du code de la commande publique ;

Considérant le besoin d'un nouveau véhicule utilitaire pour le service technique ;

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'une consultation pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire a été réalisée selon la procédure adaptée ;

Le classement des offres et le choix des attributaires sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères d'analyse présents dans le règlement de la consultation :

- 60% pour le prix
- 40% pour la valeur technique.

Considérant les trois offres reçues de SEGASEL, RENAULT Stattruck et Garage PAYNEAU (CLARA AUTO) ;

Considérant que l'offre SEGASEL conformément aux critères d'analyse présents dans le règlement de consultation répond le mieux au besoin de la commune ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'entreprise SEGASEL pour l'acquisition du véhicule utilitaire pour un montant de 46 872,76 € ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer les pièces relatives au marché correspondant.

6. Réseaux

6.1. Redevances au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2024

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2333-84 et L2333-86 ;

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz modifiant le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;

Vu la délibération 07.156 du 26 octobre 2007 relative au montant de la redevance d'occupation public par les ouvrages de distribution du gaz ;

1. Redevance au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2024 (application du décret n°2007-606) – RODP

Longueur de canalisation à prendre en compte : 13 872 m

Taux retenu : 0,035 €/m

Taux de revalorisation : 1,42

$$\text{RODP 2024} = (0,035 \times 13872 + 100) \times 1,42 = 831 \text{ €}$$

2. Redevance au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2024 (application du décret n°2015-334) – ROPDP

Longueur exprimée en mètres des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due : 6 417 m

Taux retenu : 0,7 €/m

Taux de revalorisation : 1,21

$$\text{ROPDP 2022} = 0,7 \times 6417 \times 1,21 = 5\,435 \text{ €}$$

Les recettes correspondantes seront imputées au compte 70323 du budget principal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la redevance au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution gaz telle que détaillée précédemment, soit un total de 6 266 €.

7. Questions diverses

- ✓ Participation employeur à la prévoyance (maintien de salaire) : Présentation du contrat à venir (1^{er} janvier 2025) et des différents scénarios de participation employeur et de leur impact auprès des agents et financiers pour la commune.
- ✓ Constitution d'un groupe de travail pour le mobilier de la future Mairie : Il est proposé aux conseillers municipaux de faire partie de ce groupe de travail. Il sera constitué des élus suivants : Guy SICOT, Amélie BAUDET, Jérôme BELAUD et Bernadette VINCENT.
- ✓ Rappel des réunions publiques sur la révision du PLUi : La Communauté de Communes du Pays de Chantonay organise des réunions publiques pour discuter de la révision 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ces rencontres sont l'occasion pour les habitants de s'informer et de participer aux discussions sur l'aménagement futur de leur territoire. La réunion programmée à Bournezeau aura lieu le mercredi 11 septembre à 20 h, à la salle du Mitan.
- ✓ Agenda :
 - Samedi 21 septembre, Journée Européenne du Patrimoine à Bournezeau : balade contée des architectes, lectures au lavoir « parole(s) de lavoirs », animation musicale place de la Liberté...
 - Mercredi 25 septembre : Conseil communautaire à la salle du Mitan.
 - Vendredi 27 septembre : Opération « semis en pied de mur ».
 - Jeudi 14 novembre : Réunion publique à la salle du Mitan.

Fin de la séance : 22 H 10

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du : 8/10/2024

Affiché le : - **9 OCT. 2024**

Le Maire,
Louissette BILLAUDEAU



Le Secrétaire de séance,
Amélie BAUDET